



Département de l'Ain

Commune de Culoz-Béon

DECISION DU MAIRE

Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Franck ANDRE-MASSE, Maire de Culoz-Béon 01350

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22-4

Vu la délibération du Conseil Municipal de CULOZ-BEON en date du 9 janvier 2023, rendue exécutoire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de CULOZ en date du 10 novembre 2020 validant la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Jean Falconnier, construction d'un local de stockage attenant,

Vu les décisions du Maire du 13 mai 2022 et 28 juin 2022 attribuant l'ensemble des 13 lots aux entreprises concernées pour un montant total du marché de 1 169 671.91 € HT

Vu les décisions du Maire du 6 mars et 5 avril 2023 permettant la signature d'avenants pour des travaux supplémentaires,

Vu la décision du Maire du 24 avril 2023 prolongeant la durée d'exécution globale du marché pour finaliser l'exécution de la mission,

Vu la décision du Maire du 24 mai 2023 permettant de faire un point financier au vu de l'avancement du chantier,

Vu la décision du Maire du 23 juin 2023 permettant la signature d'avenants pour la régularisation de prestations entraînant ainsi une mise au point financière du marché global,

Vu la décision du Maire du 28 août 2023 permettant la prise en compte de certaines modifications de prestations pour certains lots au vu de l'avancement du chantier.

Vu la liquidation judiciaire de la Société PLOMBELEC, titulaire du lot n° 12, prononcée par jugement du tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE le 26 juillet 2023,

Vu la résiliation de plein droit du contrat (marché lot n° 12) en application des dispositions de l'article L.641-11-1 du Code de Commerce à compter du 2 octobre 2023

Vu le procès-verbal en date du 17 novembre 2023 rendant compte de l'état du chantier du lot n° 12 suite à la liquidation PLOMBELEC

Considérant qu'il convient de terminer le chantier du lot 12

DECIDE :

Article 1 : Un marché est passé avec l'entreprise PERFHOME, 470 Route du Tilleul, 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES pour le lot n°12 « CVC PLOMBERIE SAN ECS » dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase Jean Falconnier pour un montant de 66 523.00 € HT soit 79 827.60 € TTC

Article 2 : la présente décision deviendra exécutoire après transmission en sous-préfecture de Belley, affichage et donnera lieu à compte-rendu au Conseil lors de la prochaine séance.

Fait à CULOZ-BEON, le 24 JANVIER 2024



Le Maire,
Franck ANDRE-MASSE